

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 14 octobre. — On lit dans le *Journal des Débats* :

« Nous avons reçu aujourd'hui de Rome des lettres d'une date très récente, qui annoncent que don Miguel n'avait pas quitté cette ville et qu'il venait d'y louer un palais dans lequel il doit fixer sa résidence. »

— Le *Journal de Paris* se déclare autorisé à démentir formellement la nouvelle de l'arrivée de don Miguel en Catalogne. Nous supposons que le journaliste s'est trompé et a voulu dire en Navarre.

Le *Journal de Rouen*, du 11 octobre, publie les détails qui suivent sur la deuxième réunion commerciale des fabricans de Rouen :

Hier soir à sept heures, ainsi que nous l'avions annoncé, MM les fabricans d'indiennes, de cotonnade, filateurs, teinturiers et commissionnaires de rouenneries se sont de nouveau réunis dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, à l'effet de délibérer sur la circulaire du ministre du commerce. Cette fois-ci l'assemblée était plus imposante, présentant un effectif de près de cinq cents personnes.

La délibération s'est aussitôt ouverte sur la question des tarifs. Deux membres seulement ont pris la parole en faveur de la levée de la prohibition à l'égard des défilés, tissus et indiennes. Il ont rappelé que depuis quinze années la fabrique de Rouen, comme toutes les autres fabriques de France, réclamait l'abaissement des droits à l'importation sur les matières premières et de tous autres éléments de la production, considérant ces droits comme l'obstacle essentiel qui s'était opposé jusqu'ici à ce que nos produits manufacturés puissent soutenir la concurrence avec ceux de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Suisse. Ils ont fait voir que, ce point obtenu, non seulement le maintien de la prohibition en ce qui concerne les objets manufacturés deviendrait inutile, mais serait alors chose immorale et souverainement injuste vis-à-vis des producteurs français de matières premières, et en même temps de l'universalité des consommateurs. Ils ont cité des faits qui prouvent que l'approvisionnement des marchés étrangers nous échappait de plus en plus, par suite de l'extension que prenait la fabrique de Suisse, dégagée qu'elle est des charges que notre système de douanes impose à la nôtre.

D'autres membres, en plus grand nombre, ont plaidé la cause des prohibitions, et se sont tenus à cet égard dans les termes les plus absolus et les plus restrictifs. Ils sont convenus que l'abaissement des droits sur les éléments de la fabrication était chose extrêmement désirable pour nous; mais ils ont soutenu que, même dans ce cas, la prohibition en faveur des tissus, etc., devrait être maintenue, et ils ont ajouté que, dans leur opinion, mieux vaudrait encore renoncer au premier avantage que d'abandonner le second.

Lorsque la discussion a été close sur ce terrain, M. le maire, qui présidait la réunion, a proposé de décider, préalablement à la nomination des délégués, quel serait le système qu'ils seraient chargés de soutenir devant le conseil supérieur de commerce. Cet avis ayant été agréé, l'assemblée s'est prononcée en très grande majorité en faveur du système de la prohibition quand même.

— Une réunion générale des fabricans de tulle de Calais était indiquée pour dimanche, à l'effet de choisir un délégué pour représenter la fabrique auprès du conseil supérieur du commerce.

— Voici comment un journal de l'Aisne parle de la réunion de la chambre consultative de St-Quentin :

Le rapporteur de la commission, M. Charles Quentin, s'est attaché à établir le funeste effet que produirait le système des tarifs; il a combattu ensuite les argumens que les propriétaires de vignes et des villes maritimes élèvent en faveur de la levée des prohibitions, et a soutenu que le remplacement de la prohibition par des tarifs amènerait la ruine des manufactures de St-Quentin.

— On lit dans le *Journal du Havre* :

« Si nous sommes bien informés, la chambre de commerce du Havre aurait déclaré qu'elle ne pouvait donner aucun avis sur l'abolition des prohibitions qui existent encore contre l'admission en France de la plupart des articles de fabrique étrangère, du moment où la question sur les houilles, ainsi que sur celle des fers, qui devraient d'abord être décidés; étaient mises de côté, attendu qu'il serait aussi absurde qu'injuste de permettre l'introduction des articles en question, sans avoir préalablement fourni à nos propres fabricans, les moyens de lutter contre leurs rivaux étrangers, en les plaçant le plus possible, vis à vis de ces derniers sur un pied d'égalité à l'égard de toutes les matières premières, et surtout relativement à celles d'une si grande importance pour eux que la houille et le fer. »

M. L. Martin, l'un des gérans du journal la *Mode*, comparait aujourd'hui devant la cour d'assises, assisté de M. Dufougeray, propriétaire de ce journal et chargé de la défense, comme prévenu d'offense envers la personne du roi, et d'attaque contre les droits que le roi tient du vœu de la nation en raison de deux articles insérés dans le journal la *Mode*, n^o du 27 septembre dernier, et ayant pour titre : *Rapport au roi et second Anniversaire de la majorité de Henri V*. L'accusation a été soutenue avec beaucoup d'éloquence par M. Plougoum, qui remplissait les fonctions d'avocat général. Sur le verdict de culpabilité rendu par le jury, M. Martin a été condamné par la cour à six mois de prison et trois mille francs d'amende.

— Nous apprenons que M. Aubry Foucaute, gérant de la *Gazette de France*, cité à comparaître mercredi prochain devant la cour d'assises, ayant eu connaissance de la décision du jury dans l'affaire de la *Mode*, a déclaré qu'il ferait défaut à l'appel de la cause.

— M. Dieudonné, gérant de la *Quotidienne*, s'est pourvu aujourd'hui en cassation contre le jugement de la cour d'assises de samedi dernier, qui le condamne à un an de prison et 5000 fr. d'amende.

Le gouvernement sent le besoin de distraire les Lyonnais de la sourde agitation qui se manifeste encore une fois dans leur cité. Les théâtres de Lyon étaient fermés depuis quelques semaines par suite de la faillite de M. Lecomte, qui s'est réfugié en Savoie. Plusieurs directeurs s'étaient présentés pour prendre en main les rênes de l'administration; mais ils s'étaient tous retirés, parce que le conseil municipal ne voulait pas élever la subvention au-delà de 46,000 francs. Des propositions furent faites à M. Singier, qui avait été directeur des théâtres de Lyon à deux reprises différentes, et sous l'administration duquel les théâtres avaient toujours prospéré. Mais M. Singier ne voulut pas se charger de la direction, à moins d'une subvention de 76,000 fr. Elle vient de lui être accordée. Il paraît que le ministère, effrayé de la résurrection des mutuellistes, s'est décidé à compléter sur ses propres fonds la somme de 76,000 frs. Le cas a même paru si pressant à M. Gasparin, que M. Singier a reçu, il y a trois jours, par le télégraphe, l'invitation de se rendre à Lyon. Il est parti immédiatement. M. Singier n'a accepté provisoirement la direction que pour cet hiver; M. C. Fradelle est parti avec lui en qualité d'inspecteur-général des deux théâtres de Lyon. (*Messenger*.)

— Une nouvelle cessation de paiement vient d'alliger le commerce des tissus. Autant qu'on peut en rendre compte dans le premier moment, le passif de la maison qui manque à ses engagements serait de 500,000 fr. — Cette maison s'occupait de commission, et expédiait en Angleterre la majeure partie des grandes nouveautés que la France fournit à ce pays, en cotons laines ou soies. (*J. des Tissus*.)

— Il résulte d'un article du *Courrier français*, qui confirme ce qu'a dit la *Kentisch-Gazette*, que lord Wellington avait aliéné ou s'était fait donner avant 1830 le capital des biens fonds dont on lui avait fait don en Belgique.

— L'obélisque de Louxor ne sera point élevé sur le milieu de la place Louis XV. On le reportera au rond-point des Champs-Élysées, d'où il gênera moins la double perspective des Tuileries et de l'arc de l'Étoile, et où, d'ailleurs, il sera plus convenablement placé entre des masses de verdure qu'entre les monumens modernes qui ornent de tous côtés la première place qu'on lui destinait.

— Trois mille huit cents réfugiés polonais, de France et d'Angleterre, viennent de protester contre toute amnistie de la part de l'empereur de Russie.

— L'académie des sciences de Lyon propose une

médaille de 600 fr. sur cette question : « Quel est le meilleur système d'éducation et d'instruction publique dans la monarchie constitutionnelle ? »

— M. Livingston, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique, est arrivé hier à Paris. On le dit porteur de nouvelles dispositions de son gouvernement, relativement à la réclamation des 25 millions rejetés par la chambre des députés dans la dernière session. On croit que, pour en finir, et pour que les chambres n'aient pas de nouvelles répugnances, le cabinet de Washington réduira d'un tiers ses anciennes prétentions.

Ce matin ont eu lieu les obsèques de Boyeldieu. Le convoi est parti du domicile mortuaire à 11 heures 1/2; il était ouvert par la musique de l'une des légions de la garde nationale : la haie était formée par des détachemens de la garde nationale et de la troupe de ligne. Deux épées croisées, la décoration de la Légion-d'Honneur, et des épaulettes de chasseur de la garde nationale, étaient posées sur le cercueil; les coins du poêle étaient portés par MM. Gros et Auber, membres de l'Académie des Beaux-Arts; M. Emmanuel Dupaty et M. Ad. Nourrit.

Après la famille du défunt venait une députation de douze membres de l'Institut; ensuite l'Opéra-Comique, le Conservatoire, l'Opéra, les auteurs, et enfin les nombreux amis de Boyeldieu. Dans ce cortège, composé de toutes les notabilités artistiques de la capitale, on remarquait parmi les compositeurs : MM. Lesueur, Chérubini, Auber, Paër, Mayerbeer, Rossini, Caraffa, Adam, Halevy, Panse-ron, Despreaux, Gide, etc.; parmi les artistes dramatiques : MM. Nourrit, Lablache, Martin, Ponchard, Lemonnier, Levasseur, Paul, Génot, Samson, Firmin, Meujaud, Vernet, etc.; parmi les sculpteurs : MM. Pradier et les frères Dantan; enfin, un grand nombre d'hommes de lettres.

Partout, sur le passage du convoi, une foule considérable s'assemblait avec un silence religieux. L'église des Invalides était déjà occupée en grande partie par des artistes et des personnes munies de billets. L'entrée du convoi causa une agitation de quelques instans : le calme fut rétabli aussitôt. Les artistes de l'Opéra et l'Opéra-Comique, et les élèves du conservatoire ont exécuté une admirable messe des morts, de Chérubini. Les masses de chant et d'instrumens produisaient sous ces belles voûtes un effet prodigieux. Cette immense composition a prouvé toute la puissance du génie de son auteur et toute la beauté de la musique religieuse bien sentie et bien rendue. L'exécution a été parfaite. Le chant était dirigé par M. Kuhn, l'orchestre par M. Habeneck. M. Baillet tenait le premier violon.

Des chanteurs de tout âge s'étaient associés à cette solennité musicale. Près de Nourrit et de Ponchard, on voyait Martin, entouré de Thénard, de Dérivis, et autres jeunes artistes. Le dernier morceau a été un motet sans accompagnement, arrangé sur l'air des *Chevaliers de la Fidélité*, dernier et touchant hommage rendu au génie de Boyeldieu.

A deux heures, le convoi est sorti de l'hôtel des Invalides, et a pris, à travers une foule toujours nombreuse et empressée, le chemin du cimetière du Père-Lachaise.

Là, M. Garnier, membre de l'Académie des Beaux-Arts, au nom de l'Institut, M. Henri au nom des artistes de l'Opéra-Comique, ont prononcé un discours sur la tombe de Boyeldieu. M. Havely a dit ensuite pour M. Chérubini quelques paroles touchantes; un autre discours a été prononcé en outre au nom de M. Berton. L'assemblée s'est séparée profondément émue.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 15 OCTOBRE.

Nous avons dit que M. le ministre de l'intérieur s'était adressé à la chambre de commerce de Bruxelles, afin de connaître à quelle somme pouvait monter les valeurs espagnoles qui existent dans le pays. La chambre de commerce, après avoir consulté la chambre syndicale des agens de change de notre place, vient de répondre à M. le ministre de l'intérieur dans un rapport longuement détaillé que le nombre des pièces perpétuelles 5 o/o qui se trouvent entre les mains des spéculateurs de Bruxelles et de l'arrondissement peut monter à dix mille pièces de 200 piastres chaque, soit 500 florins de change, ensemble 5,000,000 de florins; en faisant observer que la valeur des pièces doit être beaucoup plus considérable à Anvers, les spéculations principales en fonds publics qui ont lieu sur cette place et portant principalement sur cette valeur.

Abordant la question relative aux réclamations à adresser au gouvernement espagnol, la chambre du commerce pense qu'elles doivent être identiques à celles faites par la France et l'Angleterre, et elle émet aussi l'avis qu'il est du devoir du gouvernement de solliciter vivement qu'un bureau de conversion soit établi en Belgique, afin que les détenteurs ne soient pas obligés de faire de nouveaux sacrifices pour opérer l'échange des titres à Amsterdam; depuis la réduction du rapport ce vœu a été accompli, la chambre des procuradores ayant décidé qu'il en serait établi un à Anvers.

La chambre de commerce a encore prouvé, d'une manière convaincante, qu'il n'y a aucune analogie entre la rente espagnole 5 pour cent, créée à Amsterdam (c'est celle qui se traite à Bruxelles), et les autres emprunts; elle démontre clairement qu'il y aurait une double iniquité à lui faire subir une nouvelle réduction, puisqu'elle est le résultat d'une première conversion, et que ce serait enfin méconnaître la chose jugée par les cortès de 1820, d'après les principes desquelles celles de 1834 veulent édifier la nationalité constitutionnelle espagnole.

— Dans une réunion de plusieurs des principaux négocians et d'autres électeurs de cette ville, qui a eu lieu hier après-midi, il a été décidé que M. Lebeau, ex-ministre et membre de la chambre des représentants, serait de nouveau porté par eux comme candidat à la représentation nationale.

Dans une autre réunion on a porté M. Tielemans, conseiller à la cour de Bruxelles.

— La commission chargée de la révision des lois militaires, dont les séances avaient été suspendues par l'indisposition et l'absence pour cause de service de plusieurs de ses membres, s'est de nouveau réunie hier, sous la présidence de M. le général Goethals. Ses travaux sont très-avancés. Le projet de loi organique de la justice militaire est achevé: les bases des codes d'instruction criminelle et pénal pour l'armée sont arrêtés, et la rédaction du premier de ces codes est terminée, dans sa plus grande partie; on espère que les trois projets pourront être revus et présentés pour la fin de cette année.

LIEGE, LE 16 OCTOBRE.

Le sénat académique de l'Université de Liège, dans sa séance de ce jour, a nommé M. Ernst, aîné recteur et M. Voltem secrétaire du sénat académique.

BULLETIN.

Une lutte sérieuse vient de s'ouvrir entre les villes manufacturières et les villes maritimes de la France. Les premières demandent le maintien des lois actuelles en matière de douanes; les autres pétitionnent, comme on sait, en faveur d'une réforme dans les mêmes lois. D'après l'opinion des hommes qui ont sérieusement étudié les intérêts de la France, cette grande question des douanes est la plus grave de toutes celles qui ont été agitées jusqu'ici chez nos voisins; car, à quelques exceptions près, c'est le nord qui est ici aux prises avec le midi: et cela pour des intérêts tout matériels, c'est-à-dire, de nature à être, jusqu'à certain point,

compris par les masses. Un écrivain, qui appartient au parti de la modération, M. Fondrède disait un jour en parlant de cette fatale division d'intérêts: « Qu'on y songe le midi peut devenir la grande Caroline de la France. Nous reproduisons dans notre n° de ce jour quelques détails sur les délibérations qui ont eu lieu sur cette matière à Rouen, à St. Quentin et au Havre. (V. Paris.)

Pendant que plusieurs journaux annoncent que don Miguel a traversé la France et a pénétré dans la Navarre, le *Journal des Débats* cite des lettres d'une date récente, portant que ce prince est toujours à Rome où il vient de louer un palais. Au surplus le journal ministériel de Paris dément en termes formels tout ce qu'on a dit jusqu'ici sur la prétendue fuite de don Miguel.

S'il en faut croire des lettres de Munich, la mort de don Pedro, n'apportera aucun changement au projet de mariage entre Dona Maria et le duc de Leuchtenberg; ce mariage devrait même, d'après ces lettres, se conclure assez prochainement.

La question à l'ordre du jour dans les journaux belges est celle d'une réduction dans le droit de timbre qui frappe aujourd'hui la presse périodique. Jusqu'ici tous ceux qui l'ont soulevée (catholiques et libéraux), l'ont résolue dans le même sens, et une réduction est évidemment démontrée.

Le drame en 5 actes de *Jacqueline de Bavière* vient d'obtenir à Bruxelles un grand et légitime succès. L'auteur est M. Prosper Noyer, de Bruxelles, que quelques-uns d'entre nous ont pu connaître à l'université de Liège, où il a fait ses études. Ainsi le premier pas est fait. Voilà la carrière dramatique qui s'ouvre devant nos jeunes écrivains belges, toute retentissante des acclamations d'un premier triomphe, présage heureux des succès qu'ils y attendent, s'ils ont le courage de braver l'anathème que laissent tomber sur nous quelques étrangers. Et ce courage, ils l'auront. Le temps n'est plus où un gouvernement absurde conspirait, avec ces étrangers, contre le développement de notre nationalité littéraire. Ils n'ont donc plus à vaincre qu'un bien faible obstacle, celui de cette dictature exotique, dont on commence à se lasser, et que M. Le Broussart vient de combattre avec tant d'énergie et d'éloquence dans le recueil périodique qu'il dirige. Aujourd'hui, un gouvernement issu d'une grande et belle révolution, doit vivifier de sa protection bienfaisante, tous les élémens de vie, et de gloire, épars sur notre sol. Il doit en être ainsi, car chaque succès obtenu dans la carrière des beaux-arts est pour lui un gage de durée, parce qu'il est pour nous tous, Belges, une raison d'être fière d'une indépendance qui porte de tels fruits. Un succès est donc un double service rendu au pays par l'artiste ou l'écrivain, et doit lui mériter une double couronne.

M. le général Magnan arrive aujourd'hui dans notre ville où il établit son quartier général. Le 1^{er} et le 2^e bataillon du 4^e régiment arriveront après-demain. Le 4^e et le 5^e batterie d'artillerie arriveront aussi à Liège les 17 et 18 du courant: ces différents corps tiendront garnison à Liège. Le 4^e bataillon du 4^e régiment, commandé par M. le major Demany va s'établir à Huy.

— La commission instituée par le gouvernement, à l'effet d'examiner les plantations de mûriers, appartenant aux personnes qui ont déclaré vouloir concourir pour l'obtention des primes, a terminé son inspection et vient d'arrêter son rapport, qui ne tardera pas à être soumis au gouvernement, dont la décision sera sans doute bien connue. Il paraît que les Flandres auront une large part dans ces primes; ainsi, cette partie du royaume se sera encore distinguée dans cette nouvelle et importante branche de culture, comme elle l'est dans l'Europe entière par sa supériorité agricole.

(Constitutionnel des Flandres.)

— On lit dans le *Journal de Verviers*, du 15 octobre:

« Des voleurs se sont introduits dans la maison du sieur André Fritsch, négociant et cabaretier à Membach, pendant la nuit du 10 au 11 du courant, et en ont enlevé une pièce de toile bleue de 50 à 60 aunes, trois sacs contenant du café et une somme d'argent très-considérable qui se trou-

vait dans un coffre dont ils ont fait sauter la serrure. Les voleurs sont entrés dans la maison par une fenêtre du rez-de-chaussée donnant sur la boutique, après avoir brisé un carreau de vitre. Il paraît qu'ils connaissaient parfaitement où Fritsch déposait son argent, car ils n'ont touché à aucun autre meuble qu'au coffre qui le renfermait. On n'a aucun indice sur les auteurs de ce vol. »

— Avant-hier, il y a eu du désordre au théâtre de Gand. Voici comme nt le *Messenger* rapporte les faits:

Ainsi que nous l'avions prévu dans notre n° d'hier, les siffleurs étaient à leur poste et croyaient avoir bon marché de M^{lle} Thibault, parce qu'ils ne comptaient pas sur un grand nombre de spectateurs désintéressés. Ils avaient établi leur quartier-général au milieu du parquet et portaient presque tous, au nombre de 8 ou dix, l'uniforme d'officiers du 1^{er} régiment de chasseurs à cheval. Un renfort de militaires déguisés en blouse, armés de gourdins et la plupart en pantalons blancs, s'était placé dans le parterre où le plus grand nombre était entré sans payer, on ne sait trop comment, ni en vertu de quelle autorisation.

Cependant, l'intention de siffler M^{lle} Thibault ayant été manifestée d'avance, et les menaces proférées vendredi devant avoir leur exécution, une réunion assez considérable de bourgeois s'était rendue au spectacle, pour ne pas abandonner sans résistance le champ de bataille aux siffleurs. Ce fut un désappointement pour ceux-ci.

Toutefois ils n'en persévèrent pas moins dans leur résolution, et dès que M^{lle} Thibault parut avec M^{me} Pernelle, Cléante, etc., dans la première scène de *Tartuffe*, cinq ou six sifflets aigus se firent entendre: à l'instant s'élevèrent de toutes les parties de la salle et même du Paradis des applaudissemens bruyans et prolongés. C'était un vacarme assourdissant; il durait déjà depuis un quart d'heure, lorsqu'une querelle éclata dans le parterre, des coups furent portés, des hommes renversés, et M. le commissaire Versluys reçut le soufflet le plus retentissant au milieu de la bagarre nous ignorons s'il aura verbalisé et ce que signifiait cette mêlée; mais nous savons parfaitement qu'il y avait un détachement de pompiers à la porte, et que la garde n'est éloignée du théâtre que de cinquante pas.

Le tumulte, les applaudissemens et les sifflets duraient toujours, les acteurs restaient sur la scène et attendaient, lorsque les siffleurs désespérant de l'emporter et se voyant couverts par les applaudissemens du public, s'avisèrent de lancer des pommes crues contre M^{lle} Thibault. Quelques unes passèrent au-dessus de sa tête, une seule atteignit à la hanche. Cette artiste resta néanmoins encore quelque temps en scène, puis voyant les autres acteurs rentrer dans la coulisse, elle se retira aussi mais lentement.

Cette retraite ne désarma point les sifflets qui combattaient toujours victorieusement les applaudissemens de l'immense majorité des spectateurs. M. Fay parut alors et essaya en vain de se faire entendre, il fut obligé de se retirer en haussant les épaules: nous avons cependant compris qu'il prononçait ces paroles: « pensez donc, messieurs, que c'est une dame. »

La lutte des sept ou huit sifflets contre les bravos de la foule continua encore pendant dix minutes; M^{lle} Thibault, conduit par M. le régisseur, parut alors sur le théâtre; il se fit un profond silence, l'actrice s'avança jusqu'à l'avant-scène et dit avec dignité: « Messieurs, on m'accuse d'avoir tenu un propos; si je l'avais tenu, je serais prête à vous donner satisfaction: mais je ne l'ai pas tenu. » M^{lle} Thibault a appuyé avec force sur ces derniers mots.

Cette petite allocution a suffi pour apaiser l'orage et M^{lle} Thibault s'est retirée, accompagnée d'un tonnerre d'acclamations auxquelles il ne s'est pas mêlé un seul coup de sifflet. Les siffleurs eux-mêmes ont pris part à l'élan général et ont applaudi.

Tout étant rentré dans l'ordre, on a repris la représentation de *Tartuffe*, dont nous ne dirons rien, parce que nous n'avons rien de bon à en dire. Nous devons cependant prendre acte de quelques coups de sifflet, adressés à M. Mézeray.

— On s'est aussi battu le 12 au théâtre de Lille, et la scène a été au moment d'être envahie par la multitude, à l'occasion de la 4^e apparition de M^{lle} Manivault, bien connue ici, que pourtant l'on avait admise à son 3^e début : les cannes ayant été de la partie, le maire de Lille a arrêté le lendemain qu'il était défendu à compter de ce jour d'entrer au spectacle avec des cannes, bâtons et parapluies.

— Les théâtres de Lyon étaient fermés depuis quelques semaines par suite de la faillite de M. Lecomte, qui s'est réfugié en Savoie. M. Singier, qui avait été directeur des théâtres de Lyon à deux reprises différentes, vient d'en faire l'entreprise moyennant une subvention de 76,000 fr.

— La Gazette d'Augsbourg contient ce qui suit sur le parti orangiste de la Belgique : « Ce parti commence à reconnaître ses torts et à se rapprocher du gouvernement. A Gand, le rapprochement s'opère tous les jours d'une manière plus visible, et, lors du voyage de Léopold dans cette ville, on a remarqué que le bourgmestre, connu comme chef des orangistes, était fort empressé auprès du monarque. L'intérêt bien entendu du pays exige que chacun fasse des concessions, et l'espoir du rétablissement de l'ancienne dynastie doit bientôt s'évanouir tout à fait. »

— Le général polonais Joseph Biernacki, frère de l'ancien ministre des finances, vient de mourir en prison à Zamose ; il s'était distingué dans les guerres d'Italie et sur plusieurs champs de bataille avec l'armée française.

Le vicomte Niemojowski, ancien membre du gouvernement provisoire, ayant en vain demandé à mourir, plutôt que d'être exilé de la Pologne, vient d'être déporté dans la Russie méridionale, près de la Sibirie.

Le *Moniteur* publie le prix moyen du froment et du seigle pendant la deuxième semaine du mois d'octobre :

MARCHÉS RÉGULATEURS.	FROMENT.	SEIGLE.
	Fr. cent.	Fr. cent.
Arlon,	42 00	6 73
Anvers,	45 57	8 70
Bruges,	43 42	8 22
Bruxelles,	45 72	8 91
Gand,	42 99	8 48
Hasselt,	44 96	9 65
Lidze,	44 57	8 76
Louvain,	45 70	9 20
Namur,	45 18	6 99
Mons,	44 80	7 48
Prix moyen,	44 49	8 34

ASCENSION SUR LE MONT-BLANC.

Depuis 1786, époque à laquelle le docteur Pacard et Jacques Balnat osèrent les premiers gravir la cime du Mont-Blanc, dix-neuf ascensions ont été tentées ; mais aucune d'elles peut-être n'a offert plus de danger que celle qu'ont entreprise MM. Chenal, de Fancigny, et Viallet de la Maurienne.

Outre le temps affreux qui régnait alors, les crevasses, dont l'étendue augmentait toujours avec la chaleur de la température, offraient cette année une largeur de 100 à 150 pieds.

Pour franchir ces abîmes, il faut prendre mille détours. Un mur de glace, incliné le plus souvent de 30 à 40 degrés, est le seul passage possible pour gagner un point plus élevé ; mais un faux pas, le moindre vertige entraînerait le voyageur dans un gouffre.

Pour obvier à ce danger, ceux qui font l'ascension se ceignent d'ordinaire d'une corde dont l'extrémité, retenue par les guides qui ont gagné un lieu plus sûr ; leur permet de s'avancer sur ces aspérités.

A 1400 toises d'élévation, nul être vivant, l'aigle lui-même, ne franchit plus les airs. L'atmosphère devient de plus en plus rare, et la vie n'est qu'un fardeau pénible et douloureux. Le corps éprouve un affaiblissement et une surexcitation remarquables : un sommeil profond, en affaiblissant les facultés intellectuelles, rend peut-être moins vif le sentiment du péril que l'on court.

Le cœur semble près de défaillir, et la répugnance marquée qu'on ressent pour toute nourriture atteste aussi que les liens qui rattachent l'homme à l'existence sont sur le point de se briser. Néanmoins, la chaleur qui dessèche la poitrine ré-

clame de moment en moment une boisson fraîche et légère ; le vin est déjà trop stimulant pour la faiblesse des organes ; l'estomac supporte à peine quelques raisins confits. D'ailleurs, les artères battent violemment. Les pulsations du cœur également accrues soulevaient avec force la blouse de l'un des voyageurs, on en comptait plus de 115 par minutes ; l'odorat paraissait aussi plus subtil. On dirait que les pieds ne reposent pas sur le sol et qu'une légère couche d'air les sépare du sol neigeux ; aussi redescend on avec beaucoup d'aisance.

Arrivés au second plateau, dont la hauteur surpasse celle du pic de Ténériffe, les voyageurs voulurent connaître, au moyen d'un pistolet, l'intensité du son. Quoique l'arme eût été chargée avec force et malgré le silence qui règne dans ces déserts, la détonation fut très-faible. La neige qui rend la surface du sol plus uniforme et la raréfaction de l'air, expliquent cet affaiblissement. A mesure qu'on approche du sommet, le ciel devient plus noir ; une couleur d'ébène en remplace l'azur.

La raréfaction de l'air appelle le sang à la surface de la peau, ce qui, joint à la réverbération du soleil sur les neiges, donne à la physionomie un air africain. Qu'on songe, en outre, au froid qui menace les extrémités de gangrène, et l'on sentira tout ce qu'on doit souffrir à une hauteur si prodigieuse ; mais en échange, on aperçoit de ce belvédère aérien, plus de 350 glaciers, dont la surface de diamant brille du plus vif éclat et offre un coup-d'œil qui tient de la féerie. D'énormes groupes de montagnes bordent l'horizon ; et la chaîne des Alpes jusqu'au Tyrol, se déroule aux regards avec une magnificence sans égale.

Toutes les sommités qui paraissent si colossales du fond de la vallée s'étaient abaissées devant le roi des montagnes. Chamouni ne semblait qu'un point noir, l'Arve qu'un fil d'argent sillonnait la plaine. Le Mont-Blanc dominait toutes ces cimes de sa tête superbe, qui semble braver les orages. Les voyageurs trouvèrent sur le sommet des traces multipliées de la foudre empreintes sur des rocs qu'elle avait transformés en une matière à laquelle les savans ont donné le nom d'*amphibolites*.

Nous empruntons au *Courrier Belge* la notice biographique qu'on va lire :

BOYELDIEU.

La mort vient de frapper ce compositeur célèbre à l'âge où il est si doux pour un artiste de se reposer de ses travaux et de jouir paisiblement de sa gloire. Boyeldieu n'avait pas soixante ans : il était né à Rouen le 16 décembre 1775. Son père, qui plus tard, après la révolution, et par le crédit de M. Mollien, son compatriote, obtint une place à la caisse d'amortissement, remplissait alors les fonctions de secrétaire de l'archevêché ; sa mère tenait dans la rue Grand-Pont le magasin de modes le plus achalandé de la ville. L'organiste de la cathédrale, nommé Broche, fréquentait la maison ; c'était lui qui tenait à Rouen le monopole de l'enseignement musical : le jeune Boyeldieu devint son élève, et n'eut jamais, à proprement parler, d'autre maître. Broche était un musicien de l'ancienne école, brusque, bizarre et buveur, mais il ne transmis à Boyeldieu d'autre goût que celui de son art. L'élève fit des progrès rapides : dès l'âge de sept ans, il avait commencé à toucher le clavecin, et deux ans suffirent pour le mettre en état d'improviser sur l'orgue. Il ne s'en tint pas là ; il composa des petits morceaux, des romances, et sans savoir les règles, il écrivit un opéra qui obtint un fort joli succès de province. Le jeune compositeur ne tarda pas à se rendre à Paris.

Boyeldieu n'avait pas encore vingt ans ; avec une figure charmante, des manières exquises, il possédait un beau talent de pianiste, une voix agréable. Il avait donc tout ce qu'il fallait pour réussir, et pourtant il ne réussit pas d'abord. Son opéra, sur lequel il fondait de grandes espérances, lui fit plus de tort que de bien. Plusieurs compositeurs distingués, dont à grand peine il obtint une audience, se sauvèrent dès les premières mesures : un seul, plus bienveillant que les autres, l'empêcha de mourir sur la place en lui disant que son ouvrage était plein de fautes, mais qu'en travaillant il pourrait apprendre ce qu'il ignorait absolument. Dans sa confusion, Boyeldieu n'osa pas même supplier l'un de ses juges d'être assez bon pour lui donner des leçons d'harmonie.

Pendant quelque temps il vécut au hasard, enseignant le piano, ne dédaignant pas même le métier d'accordeur, composant et chantant de délicieuses romances dont plusieurs, dans le nombre, obtinrent un succès prodigieux : *Vivre loin de ses amours*, que personne n'a oublié, le *Ménéstral* et quelques autres, lui valurent le surnom du Moncrief de la musique. Cette vogue de salon devait l'aider à parvenir au théâtre. Il avait d'ailleurs sérieusement étudié ; la nature lui avait donné le génie ; l'auteur de *Montano* et du *Délire* lui enseigna la science. Si nous ne nous trompons, son premier opéra, la *Famille suisse*, fut joué en 1797 ; *Zoraino* et *Zulnar*

vint ensuite (1798), et dès-lors il ne fut plus possible de se tromper sur l'avenir de Boyeldieu. Dans l'espace de deux ou trois années, il donna *Benicowski*, le *Calife de Bagdad* et *Ma Tanto Aurora*, sans parler d'autres ouvrages moins importants, tels que *Mombrenil et Verville*, les *Méprises espagnoles* et la *Dot de Suzette*. De plus Boyeldieu avait été nommé professeur de piano dans la naissante institution du conservatoire, où tous les vrais talens de l'époque trouverent leur place et leur emploi.

Vers 1803, Boyeldieu partit pour la Russie, où il resta jusqu'en 1811. L'empereur Alexandre le nomma maître de sa chapelle, et il composa pour le théâtre de l'Hermitage plusieurs opéras-comiques, *Aline, reine de Golconde*, *Abderkam*, les *Voitures versées* et la *Jeune Femme colère* : les deux derniers furent joués depuis avec un grand succès à Paris. Il écrivit encore les *Chœurs d'Athalie* et *Télémaque*, grand-opéra qui passe pour l'un de ses meilleurs ouvrages, mais dont nous ne connaissons pas un seul morceau.

Le soin de sa santé ayant ramené Boyeldieu en France son retour ouvrit dans sa vie une nouvelle période plus féconde et plus brillante encore que les deux premières. Il donna successivement *Jean de Paris* (1812), la *Fête du Village Voisin* (1819), le *Petit Chaperon Rouge* (1819), et la *Dame Blanche* (1825). Dans cette liste, où ne figurent que des chefs-d'œuvre, nous n'avons pas compris les ouvrages que Boyeldieu composa en société, tels que *Bayard à Mézières*, *Angela*, *Charles de France*, *Blanche de Provence*, *Pharmoné* ; jusqu'à la *Dame Blanche* le talent de Boyeldieu continua de grandir et de se fortifier ; l'opéra des *Deux Nuits* (1829), remplit la progression et il donna depuis des signes d'une décadence dont il ne devait pas se relever. Ses forces physiques subissaient un dépérissement précoce et rapide. Il avait rapporté de Russie le germe d'une souffrance habituelle que dans le monde on est convenu d'appeler maladie noire. Enfin l'année dernière l'organe vocal s'éteignit presque complètement en lui, et il lui fallut renoncer non seulement à l'exercice de son art, mais à l'usage de la parole. La phibisie, dont cet accident était l'indice, continuant ses progrès, on lui ordonna d'aller respirer l'air du Midi, remède qui ne sert trop souvent qu'à indiquer l'impuissance de tous les autres. Boyeldieu n'éprouva qu'une amélioration faible et passagère ; il revint, faible et languissant, dans sa propriété de Jarcy, et c'est là qu'il a fini ses jours trop tôt pour sa famille, pour ses amis, pour la France, dont longtemps encore il pouvait être l'honneur.

Boyeldieu s'est marié deux fois : en premières noces et avant de visiter la Russie, avec Mlle. Clotilde, célèbre danseuse du Grand Opéra ; en seconde noces avec la sœur de Mlle. Philis, qui faisait naguère les délices de l'Opéra Comique. Il laisse un fils dont le talent s'est révélé déjà par quelques essais heureux. puisse-t-il un jour nous consoler de la perte que nous venons de faire, en nous rendant un compositeur ! Hélas ! nous ne pouvons lui rendre un père !

Dans le genre de la comédie musicale (l'Opéra-Comique n'est pas autre chose), Boyeldieu s'est placé immédiatement après Grétry : si Grétry est le Molière du genre, Boyeldieu en est le Marivaux, le Scribe, quand Marivaux et Scribe sont excellents. Nul n'a rendu mieux que lui le ton de la conversation et du monde ; nul n'a mis plus d'esprit dans la musique ou plus de musique dans l'esprit, cette chose regardée si généralement comme anti-musicale ; la phrase de Boyeldieu est toujours éminemment française, c'est à dire claire, facile, élégante ; sa mélodie toujours pure, gracieuse, coquette même, sans être trop prétentieuse ni trop recherchée : son harmonie, travaillée avec un soin parfait, coquette et spirituelle aussi, plus souvent que riche et vigoureuse. Mais c'est surtout sous ce rapport que Boyeldieu mérite d'être étudié : c'est en examinant l'orchestre de ses diverses partitions qu'on voit jusqu'à quel point il portait l'intelligence et le sentiment des progrès de l'art, et comme il savait élargir graduellement son style, renforcer ses effets, suivant que l'exigeait le goût du siècle. Personne n'a su mieux que lui profiter de l'influence rossinienne, sans tomber dans le servilisme de l'imitation.

Boyeldieu tenait beaucoup aux succès et ne négligeait rien pour les obtenir. Il souffrait cruellement des incertitudes d'une première représentation et des rigueurs d'une critique : mais, comme il avait foi dans ses ouvrages, les sifflets les plus obstinés ne l'en faisaient pas désespérer. L'un de ses meilleurs opéras (les *Voitures versées*) avait été fort maltraité par le public, et le poète, passant condamnation, invitait les acteurs à ne pas tenter une seconde épreuve. — « Qu'est-ce que tu dis là ? » s'écria Boyeldieu qui entra en ce moment dans le foyer ; je veux que notre ouvrage ait cent représentations, et reste au répertoire. » En effet, l'ouvrage y est resté.

M. Boyeldieu rendait justice à tous ses confrères, et paraissait souffrir quand on n'agissait pas comme lui. Quand il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur, il parut vivement contrarié que M. Catel ne l'eût pas obtenue en même temps que lui ; il se mit alors à faire pour son confrère toutes les démarches qu'il n'avait pas voulu faire pour lui-même, et il vint à bout de réussir. Ce fut une véritable satisfaction pour lui. Catel n'était point ambitieux de cette distinction, et ne s'en montra pas fort reconnaissant : « C'est un mauvais service que vous m'avez rendu, dit-il à Boyeldieu ; on ne saurait plus comment me distinguer à l'Institut ; j'étais le seul qui ne l'eusse pas, et quand on voulait me désigner à quelqu'un qui ne me connaissait pas, on lui disait : « Tenez M. Catel c'est ce monsieur là bas, celui qui n'a pas la croix-d'honneur. Maintenant je serai perdu dans la foule. — Eh bien ? lui répond Boyeldieu, portez là par amitié pour moi. Je n'osais plus sortir avec vous ; j'étais trop humilié, lorsqu'on nous rencontrait ensemble, et qu'on voyait que l'homme de mérite ne portait pas la croix que j'avais.

La musique n'absorbait pas entièrement Boyeldieu : causeur aimable et spirituel, il maniait avec talent le crayon et le pinceau, c'était son amusement pendant la longueur des séances académiques, et ses confrères se disputaient ses badinages ingénieux. Comme artiste et comme homme, ils lui trouveront difficilement un successeur.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Faculté des Sciences. — MM. Isidore Putzeys de Liège, et Nicolas Joseph Schwartz d'Eigelshoven, subiront leur examen de candidat, le 18 du courant, à 4 et 5 heures.

COMMISSION D'EXAMEN.

M. Henri Lecocq, de Namur, subira l'examen de philosophie, etc., le 20 du courant, à 4 heures.

Le Recteur de l'Université de Liège, inscrira les nouveaux élèves, tous les jours les dimanches exceptés, à partir du 16 octobre de 10 heures à midi.

VILLE DE LIÈGE.

Séance publique du conseil de régence vendredi prochain, 17 du courant, à 5 heures du soir. L'ordre du jour sera affiché. Liège, le 14 octobre 1834.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

ETAT - CIVIL DE LIÈGE, DU 15 OCTOBRE.

Naissances : 4 garçons, 5 filles.

Décès : 4 garçons.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi 16 octobre 1834, septième représentation du 2^e mois d'abonnement :

- 1^o Le 1^{er} acte du *Chaperon Rouge*, opéra comique de Boyeldieu.
- 2^o Ouverture de la *Dame Blanche*.
- 3^o Les *Voitures Versées*, opéra en 3 actes, musique de Boyeldieu.
- 4^o Ouverture du *Calife de Bagdad*.
- 5^o Le serment de *Béniowski*, chœur chanté par tous les artistes.
- 6^o Cérémonie en mémoire du célèbre BOYELDIEU, mort le 10 octobre 1834.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

DIMANCHE prochain, on JETERA une ROUE DE DINONS, chez MELOTTE, à HERSTAL. 409

Dimanche 19 courant, à 2 heures après-dîner, on JOUERA une jeune VACHE AUX QUILLES chez G. GILSON, FAUBOURG D'AMERCOEUR, n° 492, ancienne maison Sougné.

A LA BALANCE, PLACE DU MARCHÉ, N° 26,

D. DESMEDT-LEMMENS,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir

UN MAGASIN

En gros et en détail de DENRÉES COLONIALES et de tous les articles relatifs au COMMERCE D'ÉPICERIE. Il tient aussi les HUILES, EAU DE VIE, GENIÈVRE, LIQUEURS, CIGARES de la Havane et autres, TABACS de toutes qualités, CHANDELLES de Brabant, etc., etc., le tout aux prix les plus modérés. 716

J. BACHA, PIED DU PONT-D'ILE, N° 763.

Tient Pianos, orgues pour la danse. Instruments de musique en tout genre, Cordes de violon, Guitare, etc., ainsi qu'un grand assortiment de Musiques nouvelles. Tient aussi la Quincaillerie, Parfumerie, Nouveautés. Il recevra incessamment un beau choix d'Articles pour Toilettes, ainsi que pour Cadeaux, Objets de Fantaisie, Jeux, Surprises, etc. 731

De bons OUVRIERS PEINTRES, connaissant parfaitement leur état, peuvent se présenter de 7 à 8 heures du soir, rue St. Jean en Isle, n° 766.

STOCKFISCHE détrempé à la manière de Bruxelles. Idem, MORUE du Nord. Id. ANCHOIS nouveaux. Id. HARENGS pleins, chez ANDRIEN fils, rue SOUVERAIN-PONT n° 309.

CABILLAUX, RIVETS, chez ANDRIEN fils, rue Souv. Pont

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souv. Pont.

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET, rue St. Ursule

Cabillaux, Rivets et Rayes, chez PERET, rue St. Ursule.

HUITRES anglaises, chez PARFONDRY, derr. l'Hôtel de Ville

Jeudi 23 octobre 1834, aux 11 heures du matin, il sera procédé à la requête de l'administration du train d'artillerie, à la caserne de St. Laurent en cette ville, A LA VENTE de 154 PEAUX DE CHARIVARI. ARGENT COMPTANT. 722

VENTE DE MEUBLES A SOUMAGNE.

Le lundi 27 octobre courant, à 9 heures du matin, et le lendemain, si besoin, à la même heure, il sera procédé à Soumagne en la MAISON MORTUAIRE de feu M. le docteur WAGENER, à la VENTE PUBLIQUE des MEUBLES et EFFETS délaissés par le défunt; consistant en hautes et basses garde-robes, tables à coulisses et autres, secrétaires et encoignures en acajou, chaises, bois de lit, lits, linges de tables et autres, pendule, miroirs et tableaux; deux poêles, une cuisinière en tôle, batterie de cuisine, cuivre, étain, porcelaine et fayence; vins en cercle et en bouteilles; un cheval propre à toute main, un cabriolet et harnais de chevaux.

Cette vente aura lieu argent comptant par le ministère de M^e LEGRAND, notaire. 721

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Le notaire DELEXHY fait savoir que par procès-verbaux de ventes aux enchères qu'il a reçus sous les dates des 14 et 15 octobre 1834, les

BIENS ET RENTES

suivants appartenant aux héritiers de feu M. Henri Joseph WASSBEIG ont été adjugés comme suit :

- 1^o Une Maison et biens à St.-Gilles, pour 40200 Francs.
 - 2^o Une autre Maison et biens, au même endroit, 7200
 - 3^o Une pièce de Terre à Jemeppe, contenant 30 perches, 4300
 - 4^o Le Moulin de la Gleixhe avec 148 perches de terrain, chargé de 15,000 francs, 42000
 - 5^o Une pièce de Terre de 5 perches aux Awirs, 65
 - 6^o Trois pièces de Terre à la Gleixhe, contenant 120 perches, en sus des charges, 2050
 - 7^o Une Maison et 75 perches de terrain sur les bois à St.-Georges, 2000
 - 8^o Une Maison au faubourg Hocheporte, chargée de deux rentes, 750
 - 9^o Une autre Maison joignant à la précédente, chargée de deux rentes, 3350
 - 10^o Une Maison au même endroit, chargée de deux rentes, 960
 - 11^o Une Maison et Jardin à Montegnée, chargée d'une rente d'un muid six setiers épeautre, 1550
 - 12^o Une Maison avec Jardin sise en Glain, chargée de deux rentes, 360
 - 13^o Une Maison et Jardin, sise au Calvaire, 1650
 - 14^o Une Prairie et une pièce de Terre contenant 35 perches, à Villers-l'Évêque, chargée d'une rente de quatre setiers d'épeautre, 580
 - 15^o Un enclos de 17 perches à Velroux, chargé d'une rente de 7 setiers d'épeautre, 200
 - 16^o Une Prairie de 65 perches, à Hozémont, 600
 - 17^o Une pièce de Terre de 10 perches, à Velroux, 200
 - 18^o 187 Francs 37 c. et 8 muids d'épeautre en 15 textes, 3500
- Conformément au cahier des charges toute personne solvable peut surenchérir chaque article d'un vingtième en en faisant la déclaration en l'étude du notaire DELEXHY, à Liège, jusqu'inclus le 29 octobre 1834. 725

LOCATION DE PIÈCES DE TERRE.

Le conseil de fabrique de l'église de Ste. Croix, à Liège, informe que le lundi, 20 octobre prochain, à dix heures du matin, dans la salle de ses séances et par le ministère du notaire BERTRAND, il exposera en LOCATION PUBLIQUE et aux enchères, les PIÈCES DE TERRE suivantes, savoir :

- 1^o Sous la commune d'Awans, exploitée par Nicolas Kocroy : de Villers l'Évêque; — 2^o en la même commune, tenue par la veuve Henri Lehart, de Villers l'Évêque; — 3^o en ladite commune, tenue par Guillaume Hutoy et autres, de Xhen-dremael; — 4^o en la commune de Glons, tenue par Libert Renaers; — 5^o en la commune de Lantin en deux pièces, tenues par Jean Decocq et Pierre Simonis; — 6^o en la commune de Rocour en deux pièces, exploitées par Théodore Parent, de Rocour; — 7^o en la commune de Voroux, près Rocour, exploitées par la veuve Louis Bertrand et Jacques Fréron; — 8^o en la commune de Villers l'Évêque, exploitée par Antoine François, 687

ADJUDICATION DE L'APPROPRIATION D'UN LOCAL.

La commission administrative des hospices civils de Liège, informe que le lundi prochain, 20 octobre 1834, à 3 heures de relevée, à la salle de ses séances, elle mettra en adjudication publique au rabais, par voie de soumissions puis de vive voix, à l'extinction des feux l'appropriation d'un local pour l'hospice de santé établie au palais de justice à Liège. Le cahier des charges et le plan sont à voir tous les jours de 9 heures à midi, au secrétariat de la commission où les soumissions devront être remises, le jour de l'adjudication avant midi au plus tard.

Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 716

CHAMBRES garnies à LOUER, place Ste-Barbe, n° 32 avec la jouissance d'une terrasse donnant sur la Meuse.

VENTE POUR SORTIR D'INDIVISION.

Le vingt deux novembre 1834, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères de la FERME de BULECHAMPS, commune de Hologne aux Pierres, à une lieue de Liège, à proximité de la Chaussée de Diere-Patar, composée de beaux bâtimens d'exploitation et de quatre-vingts bonniers environ de terres et pré. S'adresser à M^e RENOZ, notaire à Liège. 57

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

Administration des domaines et forêts. 2^e Maîtrise, Province de Hainaut.

Vente du fonds et de la superficie 1^o des bois de Pincemaille et de la Chaussée, 2^o de deux lots de la forêt de Strée. Ces bois divisés en seize lots, sont situés sur les communes de Vellereille-lez-Brayex et Strée.

La séance pour l'adjudication préparatoire a eu lieu le jeudi 9 octobre 1834, celle pour l'adjudication définitive est fixée au jeudi 23 du même mois, à dix heures du matin, pardevant M. le notaire CHEVAL, au local occupé par les bureaux de la première direction de la Société générale, Montagne des Douze Apôtres, n° 1262-30, à Bruxelles.

Le prix d'achat sera payable ainsi qu'il suit; savoir : deux dixièmes un mois après la vente et les huit dixièmes restans d'année en année de sorte que le dernier dixième devra être acquitté le 23 octobre 1842; ces huit derniers dixièmes porteront un intrêt annuel de 4 pour cent, au profit du vendeur.

S'adresser pour de plus amples informations, ainsi que pour prendre connaissance des conditions de vente, du plan et du montant de l'adjudication préparatoire desdits bois, dans les bureaux de la première direction de la société générale, au local ci-dessus indiqué; chez M. Féricot, maître particulier des forêts à Beaumont, chez M. A. de Marbas, garde général à Froid-Chapelle; chez le notaire prénommé, et chez les agens de ladite société à Binche, Mons, Namur, Philippeville, etc. 730

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 14 oct. — Rentes, 5 p. %, 105 75. fin cour., 000 00. — Rentes, 3 p. c. 78 25, fin cour., 00 00. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 95 80; fin cour., 00 00. — Emprunt Guebhard, 26 00; fin cour., 00 00. — Rente perpétuelle, 5 p. %, 44 3/4; fin cour., 00 00; 3 p. %, 28 1/4; fin cour., 00 00; différée 00 00. — Cortès, 43 1/2. — Portugais, 00 00. — d'Haiti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 00 00; fin cour., 0 00/0 — Empr. romain, 97 1/2; fin cour., 000 00. — Empr. de la ville de Bruxelles 000.

Bourse d'Amsterdam, du 14 oct. — Dette active, 52 1/2 9/16. Ditto, 99 1/16 — Bill. de change, 23 1/16 0. — Oblig. du Syndicat, 91 1/2 00/00 — Ditto, 74 1/2 9/16. — Rente française, 00 Act. de la Société de commerce, 000 00. — Rente française, 00 00. — Ditto de 1833, 00/00. — Obl. russe Hop. et C^e, 403 3/4 0/0. — Ditto de 1828, 104 0/0 0000 — Inscript. russes, 68 1/16 00/0. — Empr. russe 1831, 00 00 00/00. — Rente perp. d'Esp. — Obl. 0/0 — Ditto 00. — Dette diff. d'Esp., 47 7/8 12 1/4 3/4. — Cert. mét. Autriche, 99 0/0 00/00 — Lots chez Gollals, 0/00. — Oblig. Naples falc., 000 00. — Oblig. Danoises, 00 00. — Oblig. Brésil, 78 1/2. — Cortès, 42 3/4 43 1/2. — Ditto Grec, 0. — Lot. de Pologne, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 15 octobre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	3/4 0/0 perte.	P 11 97 1/2	
Londres.	12 05	P 47 1/16	46 15/16 P
Paris.	47 3/8	36 1/16	35 7/8
Frankfort.	36 3/16	35 1/4	35 1/8
Hambourg.	35 7/16		

Escompte 4 0/0.

Effets publics. Belgique. — Dette active, 103 0/0 A. Id. 41 1/4 0. — Oblig. de l'entr., 95 P. — Empr. de 48 mill. 414 000. — Id. de 12 mill., 01. Id. de 24 mill., 000 000. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000. — Oblig. synd., 0/00. — Rent. remb., 2 1/2, 88 A et 94 3/4 0. — Espagne. Guebb., 29 0/0 P 00 00 00/00. — Idem dette différée, 41 3/4 12 1/16.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

4000 Balles café Batavia, prix inconnu.

Arrivages au port d'Anvers, du 14 octobre.

La galléasse norvégienne Grimstad, c. Jansen, v. de Rigloch, de graine de chanvre.

Bourse de Bruxelles, du 15 oct. — Belgique. Dette active, 52 0/0 A. Emp. 24 mill., 99 0/0 P 0. — Hollande. Dette active, 52 0/0 0. — Espagne Gueb., 27 1/4 0. — Rente perpétuelle Amst., 4 p. %, 0. Id. Amst. 5 p. %, 45 3/8 0 00 0/0. Id. Paris, 3 p. %, 30 0/0 P. Cortès à Lond., 42 0/0 P. Dette diff. 12 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.